

Île-de-France, Paris
Paris
2 rue Louis-Armand

Tennis couverts du parc omnisports Suzanne-Lenglen

Références du dossier

Numéro de dossier : IA75001128

Date de l'enquête initiale : 2023

Date(s) de rédaction : 2024

Cadre de l'étude : enquête thématique régionale Architectures du sport en Ile-de-France

Degré d'étude : étudié

Désignation

Dénomination : court de tennis

Compléments de localisation

Milieu d'implantation :

Références cadastrales : . FK 2Informations d'accès en transport en commun : RER C - Issy Val-de-Seine / Bus 260, 290, 323 - Gallieni - Camille Desmoulins / Bus 126, 189 - Président Robert-Schuman

Historique

Le parc des sports Suzanne-Lenglen, situé entre le boulevard périphérique et la commune d'Issy-les-Moulineaux est le fruit d'un vaste projet entamé dès les années 1960 : le parc omnisports et de loisirs de la plaine de Vaugirard. Ce terrain de 23 ha est un ancien champ de manœuvres acquis par la Ville de Paris en 1889. Dès 1964, en lien avec la création du boulevard périphérique et de la ceinture verte, la municipalité y projette l'aménagement d'un immense parc de loisirs et de sports afin de répondre à la demande croissante d'équipements de ce type à destination des Parisiens. Néanmoins l'armée ne quitte effectivement le terrain qu'en 1966. Le projet est confié à une équipe composée des architectes Louis Arretche et Henri Bourdon, de l'ingénieur Thierry Jeanbloch et du paysagiste Jacques Vergely. Il comprend une zone de 10 ha réservée aux services aériens de la protection civile pour l'installation d'héliports, un hôtel de 700 chambres, des immeubles HLM comptant 700 logements, un centre commercial, des ateliers d'artistes, et un parc des sports de 2 ha. Ce dernier doit comprendre un centre de natation d'ampleur, un centre d'athlétisme (salle couverte pour 2 000 spectateurs, quatre gymnases et des terrains de plein air), un centre de tennis (club, tennis de compétition pour 500 spectateurs, 12 courts de plein air, 4 tennis couverts), et enfin une maison des sports. Cependant, à la fin des années 1960, en raison de difficultés organisationnelles (multiplicité des acteurs) et financières, ce projet trop ambitieux est revu à la baisse. A la fin des années 1970, seul le centre de tennis et les terrains de plein-air sont réalisés tandis que le centre d'athlétisme et le centre nautique sont abandonnés, bien que ce dernier fasse place à l'Aquaboulevard en 1989. En revanche, les héliports, les immeubles HLM, et un hôtel sont bien construits.

Le centre de tennis, seule réalisation effective du projet monumental de parc des sports d'Arretche et Bourdon, est construit entre 1977 et 1978. Ce centre se compose d'une dizaine de courts de plein-air dont un de compétition comportant des gradins pour les spectateurs (aujourd'hui couvert), d'un club, de vestiaires et de deux tennis couverts. Ces deux courts sont implantés en quinconce sur un terrain décaissé et reliés par une passerelle au bâtiment du club et aux vestiaires. Cette circulation est traitée comme un véritable élément de la composition, intégrée au programme paysager du parc imaginé par Vergely qui privilégie les dénivelés et le vallonnement répondant aux courbes des bâtiments d'Arretche et signifiant l'osmose entre la nature et l'architecture. Conçus selon une structure en segment d'ellipse, les deux courts de 36 x 18 m sont couverts d'une charpente constituée de cinq poutres courbes en bois lamellé-collé de 53 m de long, prenant appui sur des culées en béton brut, dégageant une vaste superficie au sol. La toiture reçoit une étanchéité en alternance de bandes colorées. Les eaux pluviales sont conduites au moyen de goulottes en cuivre vers les culées faisant office de puits de récupération. Les façades latérales sont quant à elles dotées de vastes baies vitrées en mandorle aux menuiseries en bois, s'appuyant sur un soubassement en béton brut, procurant un large ensoleillement est-ouest.

La particularité de ce projet dans le paysage des équipements sportifs parisiens tient à de nombreux facteurs : la qualité du dessin architectural, la mise en œuvre de matériaux et techniques novatrices (le bois lamellé-collé notamment), le soin apporté aux détails (culées formant bassins, étanchéité multicolore) mais surtout l'harmonie de la composition imaginée par Arretche et Bourdon avec le programme paysager de Vergely.

Période(s) principale(s) : 4e quart 20e siècle

Dates : 1978 (daté par source)

Auteur(s) de l'oeuvre : Louis Arretche (architecte, attribution par source), Henri Bourdon (architecte, attribution par source), Jacques Vergely (paysagiste, attribution par source), Ville de Paris (maître d'ouvrage, attribution par source)

Statut, intérêt et protection

Sélection label ACR 2023 ; 1 ; 2 ; 3 ; 6

Statut de la propriété : propriété publique

Auteur(s) du dossier : Tiphaine Gruson, Stéphanie Guilmeau

Copyright(s) : (c) La Manufacture du Patrimoine ; (c) Région Ile-de-France - Inventaire général du patrimoine culturel